A.A.P.P.M.A LA TRUITE DE LABROYE ET LE-BOISLE

Ouverture de la truite: du 14 mars au 20 septembre
Ouverture de la truite de mer: du 25 avril au 25 octobre
Ouverture de l' anguille: jaune du 14 mars au 15 juillet

REGLEMENT INTERIEUR 2026

Nombre et taille des captures

04 salmonidés dont 1 truites Fario sauvage de 35 cm par jour de pêche. Y compris les jours de rempoissonnements.

TRUITE DE MER : 60 cm et Limitée à 2 prises journalière

TOUT SAUMON capturé : devra faire l'objet d'une remise à l'eau obligatoire

Jours de pêche :

➢ Sur les secteurs aval du pont de la nationale 928. :
Samedi dimanche mercredi jeudi jours fériés
et lundi de ducasse de labroye et de le-boisle

➢ Du moulin de Tollent au pont de la nationale 928 :
Tous les jours
➢ **Interdiction sur la fausse rivière du moulin de TOLLENT**

Horaires de pêche :

La truite :½ heure avant le lever et après le coucher du soleil.
La truite de mer 02 heures après le coucher du soleil.

Le samedi de rempoissonnement : Interdiction de pêcher aux lancer sur la zone de déversement , (voir plan).

la pêche sera autorisée de :08 H 30 mn avec une interruption de 12H30 à 14H00 sur la zone de déversement.
Ainsi que l'accès aux berges sur la zone de rempoissonnement

Interdictions :
Il est formellement interdit de pêcher dans le Longuet sous peine d'exclusion.
Défense de pêcher en wading et de marcher dans le cours d'eau.

Infractions :
un garde particulier , les gardes de la fédération de pêche du Pas de Calais et de l' ONEMA interviendront sur nos lots de pêche pour tout contrôle.

Rempoissonnements : ➢ (30 KG) : **11 Avril 09 Mai 06 Juin**
(30 KG) : **27 Juin 11 Juillet**

Nettoyages sur le longuet prévu:
Mai Juin Juillet Septembre

Remise en état des frayères prévu en octobre 2026

En cas de contrôle : tout pêcheur doit pouvoir présenter : * son permis de pêche , * une pièce d' identité ,
* et le carnet de pêche anguille (cerfa 14358*01) téléchargeable sur le site Fédération pêche 62
Où disponible chez le président de notre AAPPMA.

Respecter les clôtures, ramasser vos déchets. Parking à respecter dans les fonds de Biencout.
A la demande de Mr le Maire de LABROYE, il est formellement interdit d'emprunter les zones enherbées avec son véhicule.
En période de chasse un gilet fluo est obligatoire le DIMANCHE
Sur tout les lots de pêche de l' A.A.P.P.M.A
Les chiens sont interdits sur tout les parcours de pêche.

I.P.N.S.